

#### Loc'Avantages Sans Travaux Guide Propriétaire Bailleur - 2022







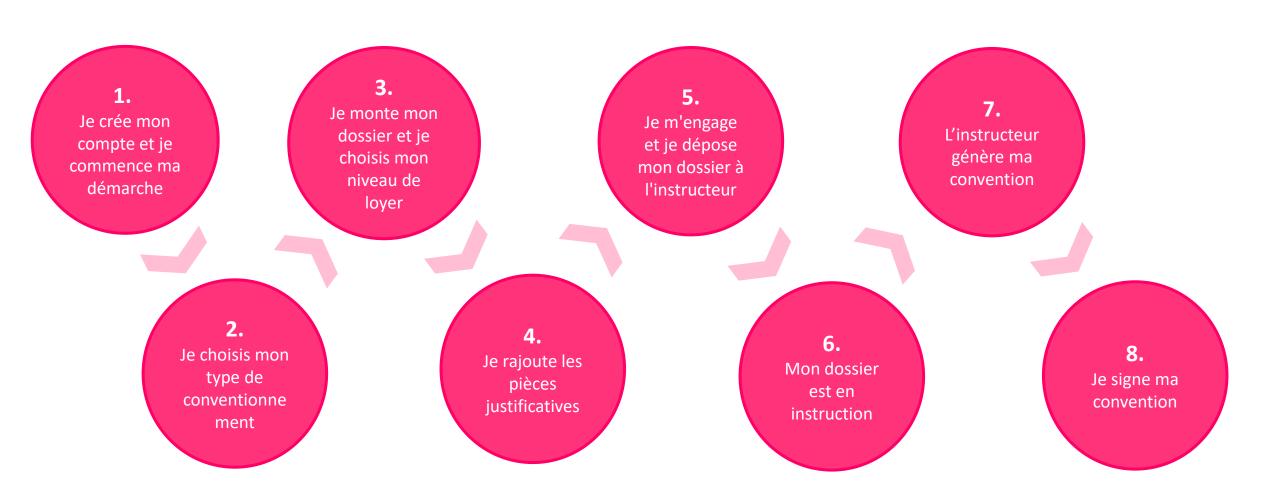


#### Sommaire

- 1- Parcours d'inscription :
- Je me renseigne
- Je simule mon projet
- Je crée mon compte
- Je me connecte à mon compte
- 2 Parcours d'Aiguillage- Création de projet :
- Je crée mon projet
- Etat du logement
- Guide vers le choix de conventionnement
- 3- Parcours de Montage Montage du projet :
- Décence
- Surface
- Nature du bail
- Gestion locative
- Guide vers le choix de location

- 4 Dépôt de dossier :
- Synthèse du projet
- Pièces jointes
- Engagement
- 5 Génération de convention
- 6 Annexes (Statuts / Intervenants)

#### Quelles sont les étapes du conventionnement du Propriétaire Bailleur ?



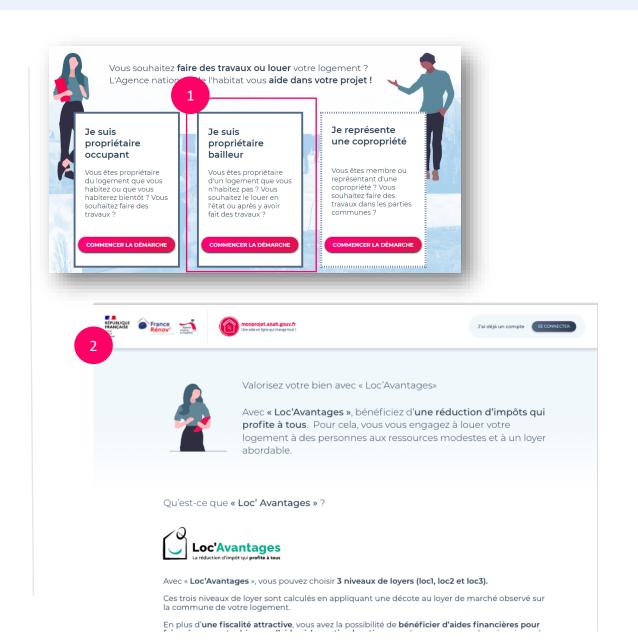


## Etape 1 Inscription



## Inscription Je me renseigne

- 1- Je sélectionne le parcours propriétaire bailleur.
- 2- Je me renseigne sur le dispositif Loc'Avantages, en parcourant la page d'information.





## Inscription Je me renseigne

1- Je me renseigne sur les intervenants qui m'aideront dans mon projet et je débute ma démarche en acceptant les consentements et en cliquant sur « Commencer »



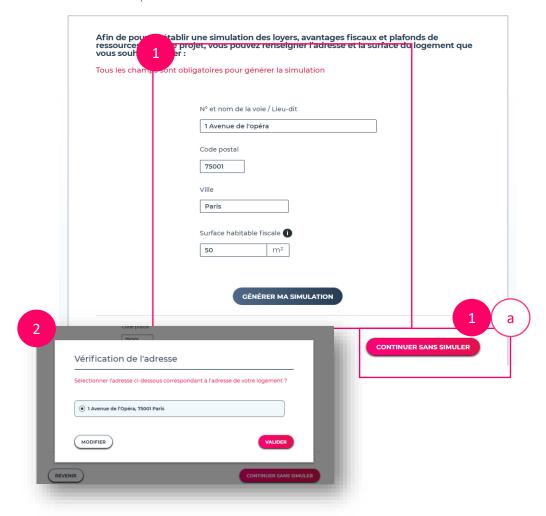


#### Inscription

#### Je simule mon projet

- 1- Je génère ma simulation après avoir renseigné les informations de mon logement.
  - a- Si je le souhaite je peux « Continuer sans simuler » pour passer à l'étape suivante sans générer de simulation.
- 2- Je vérifie mon adresse afin d'obtenir le résultat de la simulation

Je prends connaissance des niveaux de loyer avant de créer mon compte.





## Inscription Je simule mon projet

- 1- Le résultat généré de ma simulation me permet de prendre connaissance des informations données à titre indicatif :
- les niveaux de loyers à ne pas dépasser
- les avantages fiscaux dont je peux bénéficier
- les **ressources locataires** à respecter.
- 2- Pour passer à l'étape suivante je clique sur « Continuer »

Remarque: Vous pouvez vous renseigner sur les différents niveaux loc1 / loc2 / loc3 sur le site de l'anah

Ces informations sont données à titre indicatif et n'engagent ni vous ni l'Anah. Si vous continuez votre démarche d'autres informations plus précises vous seront demandées lors du montage de votre dossier, afin de permettre au service instructeur de vous faire une proposition. Loyers 🕕 Niveau de loyer à ne pas dépasser (hors charges locatives) loc2 loc3 loc1 461.07 €/ mois 362.59 €/ mois 7.18€ / m² Avantages fiscaux 1 Avantages fiscaux dont vous pouvez bénéficier (taux de réduction d'impôt) loc2 loc3 loc1 15 % 35 % 20 % 40 % 65 % Plafonds de ressources 1 Vos locataires doivent avoir des ressources inférieures aux plafonds suivants : loc1 loc2 loc3 32085 € 23488 € 12918 € 42847 € 31368 € 18822 € 2 personnes 51526 € 37721 € 22633 € 62204 € 45539 € 25183 € 73176 € 53571 € 29466 € 82468 € 60376€ 33207 € 6 personnes + 9200 € + 6736 € +3704€

REVENIR



#### Inscription Je crée mon compte

1- Je peux créer mon compte sur Mon projet Anah en cliquant sur « Créer mon compte »

#### Vous pouvez maintenant créer votre compte.

J'accède ensuite à mon tableau de bord et je lance mon projet.



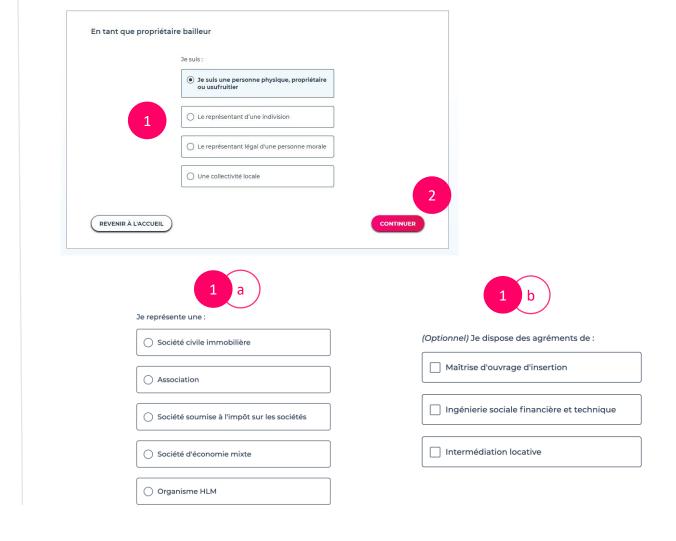
RETOUR À L'ACCUEIL



#### Inscription

#### Je renseigne mon statut

- 1- J'indique mon statut en tant que propriétaire bailleur
  - a- Si je suis le représentant légal d'une personne morale, j'indique le statut juridique ainsi que les informations complémentaires demandées ( SIRET / Raison sociale )
  - b- Si je représente une association, je peux indiquer les agréments dont je dispose
- 2- Une fois les informations obligatoires remplies je peux « Continuer »



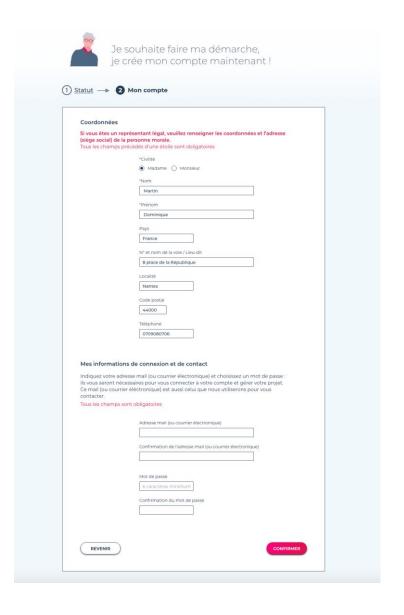
1 Statut → (2) Mon compte



## Inscription Je crée mon compte

1- Je renseigne mes coordonnées afin de me créer un compte sur monprojet.anah.gouv.fr

Important : si vous êtes un représentant légal, veuillez renseigner les coordonnées et l'adresse (siège social) de la personne morale.





## Inscription Je crée mon compte

1- Une fois mon compte créé, je le valide en cliquant sur le lien que j'ai reçu par e-mail à l'adresse que j'ai indiquée.

Une fois validé, je peux accéder à mon compte directement via monprojet.anah

#### Votre compte a bien été créé!

Suivez les étapes ci-dessous pour finaliser votre inscription et **démarrer votre projet** 



Rendez-vous dans votre boîte mail

Allez dans la boite de réception liée à l'adresse mail que vous avez utilisée pour créer votre compte.



Cliquez sur le lien de confirmation

Ouvrez l'email ayant pour objet "créez votre compte sur monprojet.anah.gouv.fr" et cliquez sur le lien afin de finaliser la création de votre compte.



Connectez vous à votre compte

Connectez vous à monprojet.anah.gouv.fr avec vos informations de connexion et démarrez votre projet.

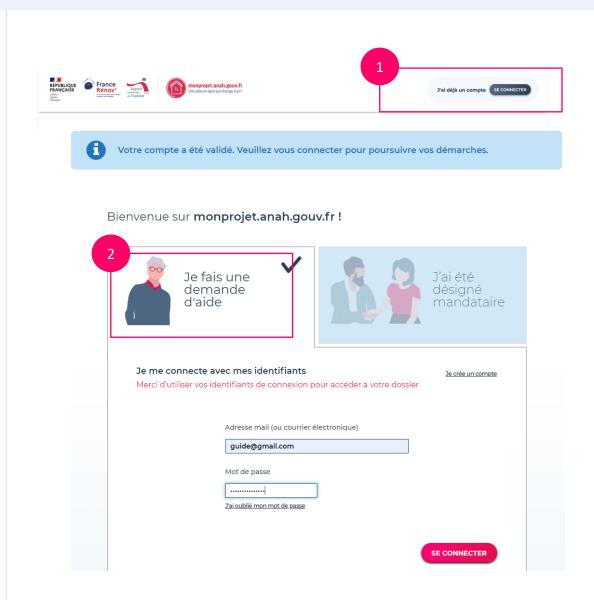
REVENIR A L'ACCUEIL



#### Inscription

#### Je me connecte à mon compte

- 1- Je me connecte à mon compte via le site monprojet.anah
- 2- Je clique sur l'onglet « je fais une demande d'aide » pour me connecter en entrant mes identifiants de connexion

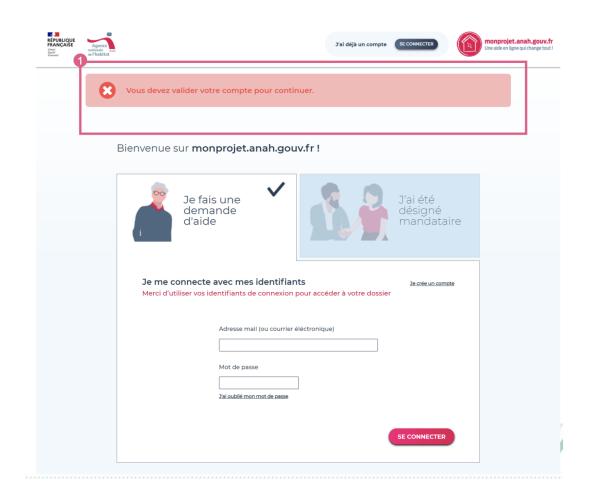




#### Inscription

#### Je me connecte à mon compte

1- Si vous n'avez pas validé votre compte en cliquant préalablement sur le lien que vous avez reçu par mail, vous ne pourrez pas vous connecter à votre compte.



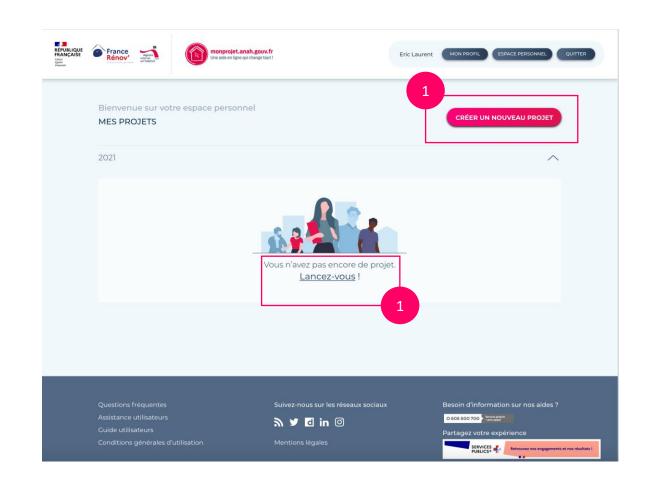


Etape 2
Je crée mon projet :
Choix du type de
conventionnement



## Choix conventionnement Je crée mon projet

1 - Je suis connecté à mon espace personnel, Je crée un nouveau projet en cliquant sur le bouton « Créer un nouveau projet » ou sur le lien « Lancez-vous! »

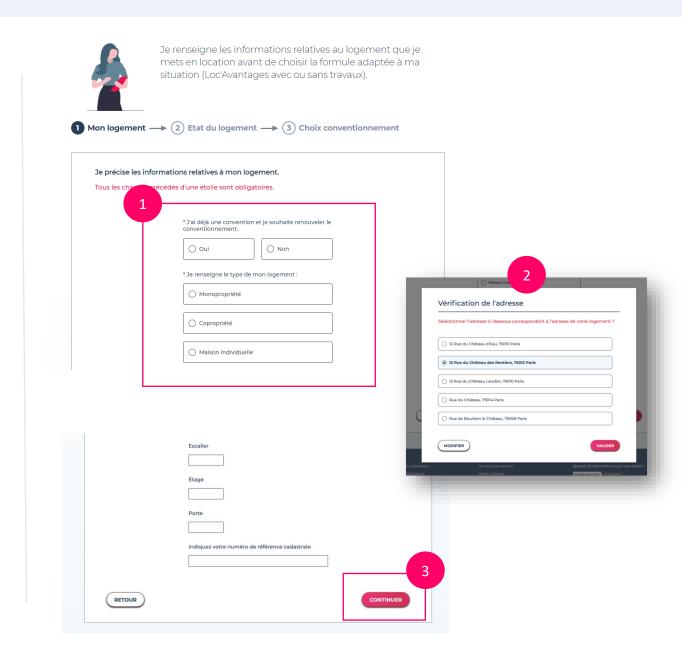




#### **Etape 1/3: Mon logement**

## Afin d'être guidé automatiquement vers le conventionnement qui correspond à ma situation :

- 1 je commence par renseigner les informations obligatoires relatives à mon logement
- 2- Je clique sur « Confirmer » pour vérifier mon adresse que je sélectionne et je valide.
- 3- Après avoir compléter les questions complémentaires sur mon logement je clique sur « Continuer »



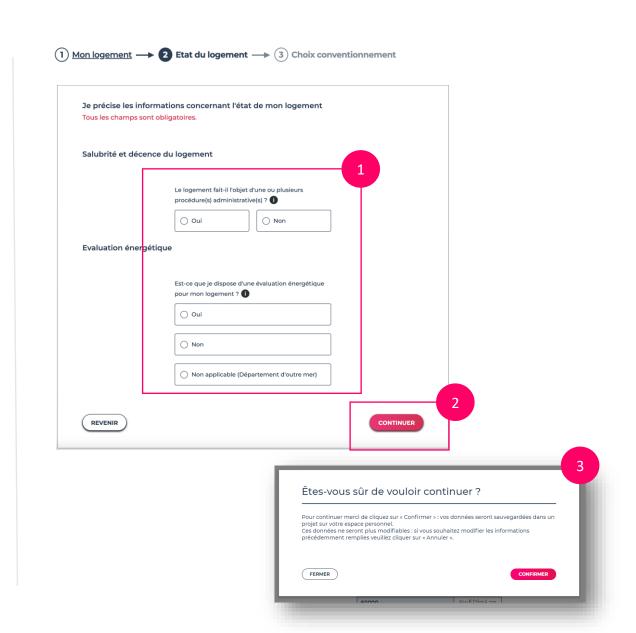


#### Etape 2/3 : L'état de mon logement

- 1 Je renseigne les informations relatives à l'état de mon logement
- 2- Quand tous les champs obligatoires sont remplis je clique sur « Continuer »
- 3- Une fenêtre m'indique que les données une fois validées ne seront plus modifiables. Si je suis sûr de mes réponses je peux continuer en cliquant sur « Confirmer ».

Si non, je peux annuler et modifier mes réponses.

Remarque: Des fenêtres d'informations i sont présentes pour vous apporter des précisions complémentaires et vous aider dans vos réponses.

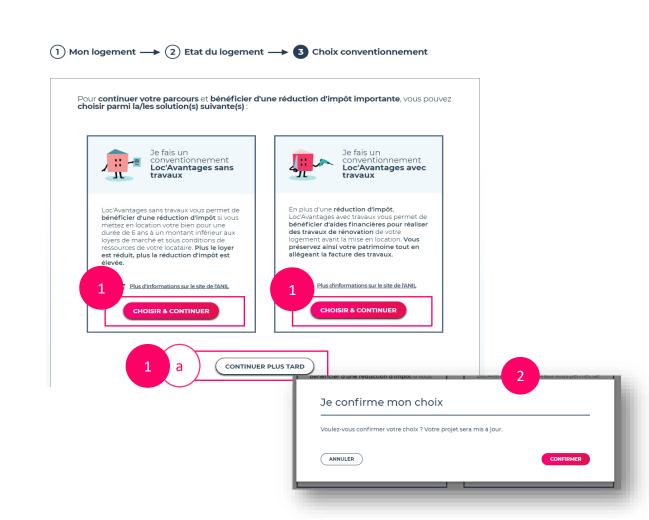




#### **Etape 3/3: Choix conventionnement**

- 1- Je choisis mon type de conventionnement en cliquant sur « Choisir & Continuer »
  - a- Si j'ai besoin de me renseigner sur les propositions je peux « Continuer plus tard » et reprendre ma démarche dans un second temps depuis mon espace personnel, en cliquant sur le projet indiqué "en prospection".
- 2 Je confirme mon choix en cliquant sur« Confirmer »

Remarque: Les choix qui me sont proposés à cette étape sont le résultat des données saisies aux deux étapes précédentes [Logement/Etat du logement] Cf Annexes, Conditions d'éligibilité pour le conventionnement Loc'Avantages Sans travaux, Avec travaux, où Renouvellement





#### Je continue vers le montage de mon projet

#### Mon choix de conventionnement est confirmé :

- 1 Je peux maintenant monter mon projet en cliquant sur « Continuer »
  - a Je peux continuer le montage de mon projet dans un second temps et je peux
     « Retourner à l'espace personnel » mon projet sera accessible depuis la tuile projet à l'état "En cours de montage"



## Félicitations, votre projet de **conventionnement sans travaux** est prêt à être monté!

Vous pouvez continuer plus tard ou poursuivre votre démarche afin de déterminer votre niveau de loyer

RETOUR À L'ESPACE PERSONNEL

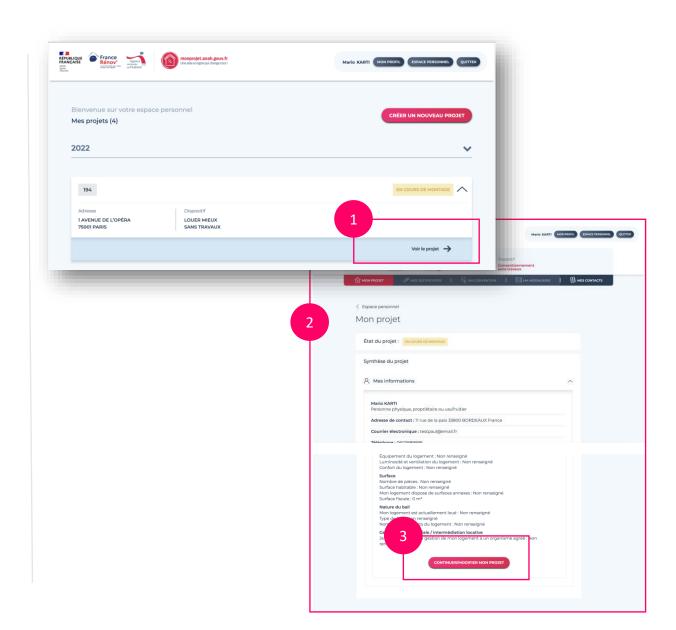




## Choix conventionnement Je consulte mon espace personnel

Mon choix de conventionnement est confirmé. La tuile projet est créée et est accessible via mon espace personnel.

- 1- Je rentre dans mon projet en cliquant sur « Voir le projet »
- 2- mon projet est synthétisé sur la page Mon projet
- 3- Je peux continuer ma démarche en cliquant sur « Continuer mon projet » en bas de page





### Choix conventionnement Parcours fermés

Les parcours <u>conventionnement avec travaux</u> et <u>renouvellement de conventionnement</u> sont actuellement en cours de mise à jour.

- 1- Vous pouvez quand même entreprendre votre démarche via formulaires après être rentré en contact avec l'acteur indiqué sur la page.
- 2- Si plusieurs types de conventionnement étaient disponibles vous pouvez choisir un autre type en cliquant sur « Retour »
- 3- Vous pouvez clôturer votre démarche en ligne en cliquant sur « Arrêter ma démarche ». Cela n'est pas bloquant et vous pourrez créer un nouveau projet plus tard.

#### Ce parcours n'est pas encore ouvert X





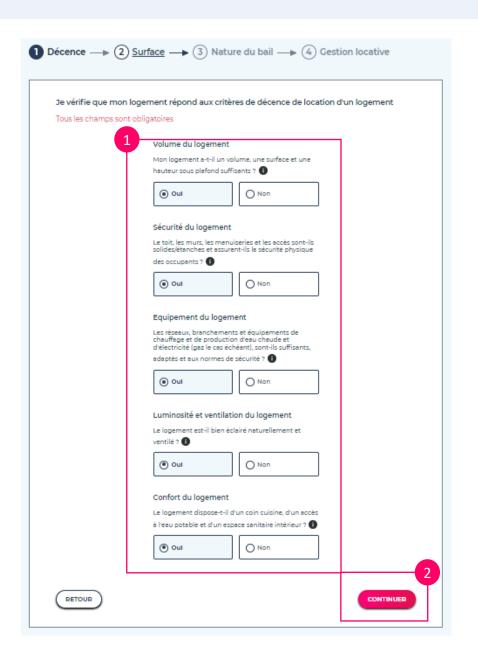
# Etape 3 Montage du projet



#### Etape 1/4 : décence du logement

- 1 Je vérifie que mon logement répond aux critères de décence de location d'un logement
- 2 Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante

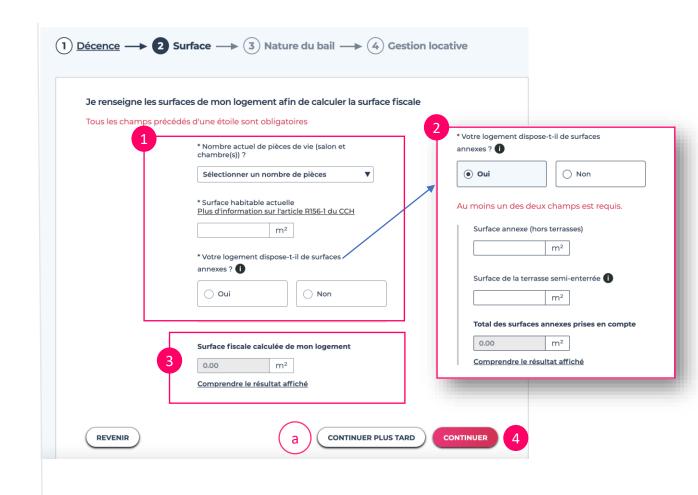
Remarque: Des fenêtres d'informations i sont présentes pour vous apporter des précisions complémentaires et vous aider dans vos réponses.





#### **Etape 2/4 : Surface du logement**

- 1 Je renseigne les surfaces de mon logement afin de générer la surface fiscale de mon logement.
- 2 Si votre logement dispose de surfaces annexes, des surfaces supplémentaires sont demandées.
- 3 Le total de la surface fiscale est calculé automatiquement en fonction des surfaces précédemment renseignées. Vous pouvez cliquer sur « Comprendre le résultat affiché » afin d'obtenir des précisions sur le calcul effectué.
- 4 Je passe à l'étape suivante en cliquant sur « Continuer »
  - a Si besoin, je peux « Continuer plus tard », les données de l'étape précédente seront enregistrées et vous pourrez reprendre votre montage depuis votre projet

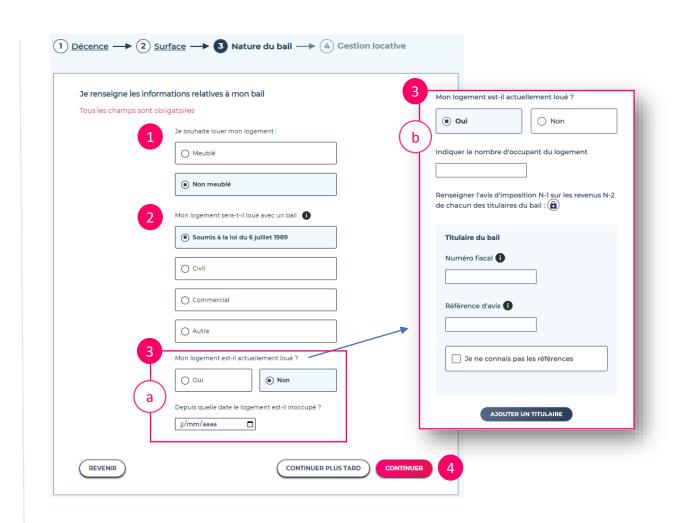




#### Etape 3/4: Nature du bail

- 1 Je renseigne ma volonté de louer mon logement meublé ou non.
- 2 Je choisis le type de mon bail
- 3 Je précise si mon logement est loué
  - a Si mon logement n'est pas loué, je précise depuis quelle date
  - b Si mon logement est loué, je renseigne
     des informations supplémentaires sur le titulaire
- 4 Je passe à l'étape suivante en cliquant sur « Continuer »

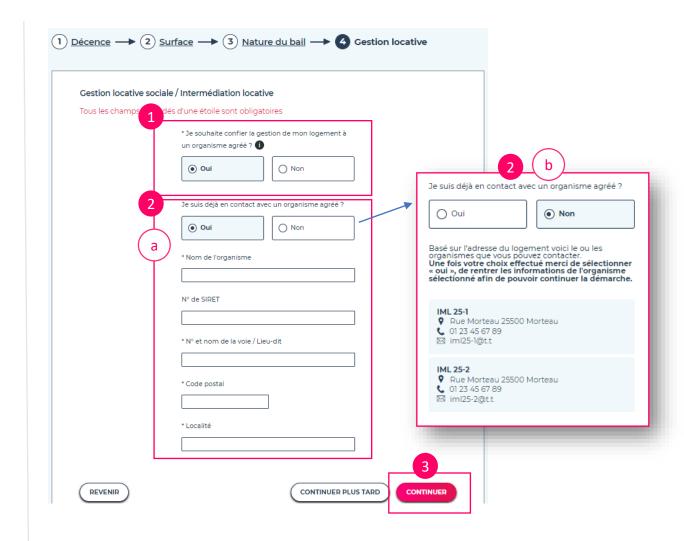






#### **Etape 4/4 : Gestion locative**

- 1 Je réponds « Oui » si je souhaite faire de l'Intermédiation locative
- Si je réponds « Non », je ne peux pas bénéficier des avantages Loc3, je peux continuer vers l'étape suivante (3)
- 2 Je précise si je suis en contact avec un organisme agréé
  - a Je réponds « Oui »: Je renseigne les coordonnées de cet organisme
  - b Je réponds « Non »: on me propose des organismes à contacter. Vous devez, une fois en relation, modifier cette réponse afin de renseigner les coordonnées de cet organisme ( 2-a)
- 3 Je passe à l'étape suivante en cliquant sur « Continuer »





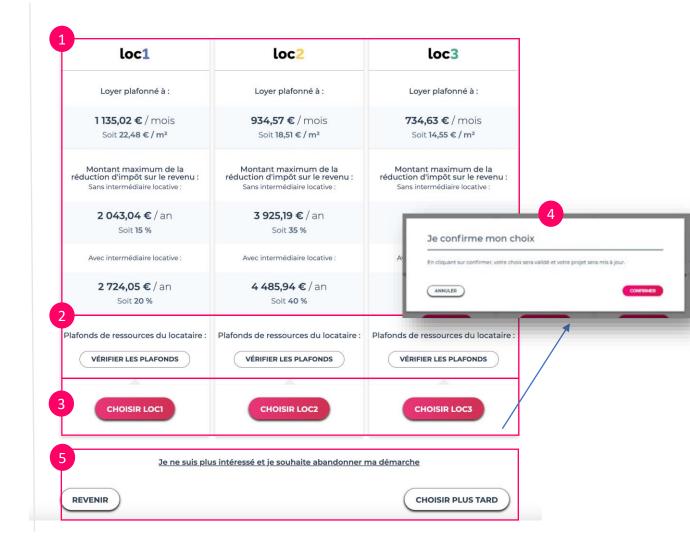
#### Je suis éligible et je choisis mon niveau de loyer

#### Je suis éligible à Loc'Avantages :

- 1 Je consulte les niveaux de loyers et les avantages fiscaux
- 2 Je peux vérifier le détail des plafonds de ressources en cliquant sur « Vérifier les plafonds »
- 3 Je choisis mon niveau de loyer en cliquant sur « Choisir loc...»
- 4 Je valide mon choix en cliquant sur« Confirmer »
- 5 Je peux clôturer ma démarche en cliquant sur le lien « Je ne suis plus intéressé... »

  Modifier mes réponses en cliquant sur « Revenir »

  Faire mon choix dans un second temps en cliquant sur « Choisir plus tard »



## Montage du projet Je ne suis pas éligible

#### Je ne suis pas éligible à Loc'Avantages :

En fonction des éléments renseignés lors du montage du dossier, mon logement peut ne pas être éligible au dispositif Loc'Avantages.

- 1 Je consulte les causes de non-éligibilité de mon logement
- 2 Je peux modifier les réponses de mon montage en cliquant sur « Modifier »
- 3 Je peux clôturer ma démarche en cliquant sur « Arrêter ma démarche »

#### Mon logement n'est pas éligible à Loc'Avantages X

115

Les problèmes suivants ont été identifiés à partir de vos réponses et sont bloquants :

#### Décence

Votre logement ne semble pas correspondre aux caractéristiques de décence :

- Volume du logement
- Equipement du logement
- · Confort du logement

#### Surface du logement

La surface fiscale de référence de votre logement doit-être supérieure à 9 m².

#### Nature du bail

 Signer une convention avec l'Anah c'est s'engager à louer son logement non meublé, à usage d'habitation principale.

#### Plusieurs options s'offrent à vous :

- · Si jamais vous avez fait une erreur, vous pouvez cliquez sur « modifier » pour corriger vos réponses.
- Vous pouvez recommencer un projet de conventionnement avec travaux, permettant de mettre à niveau votre logement en arrêtant votre démarche.





ARRÊTER MA DÉMARCHE



# Etape 4 **Dépôt du dossier**

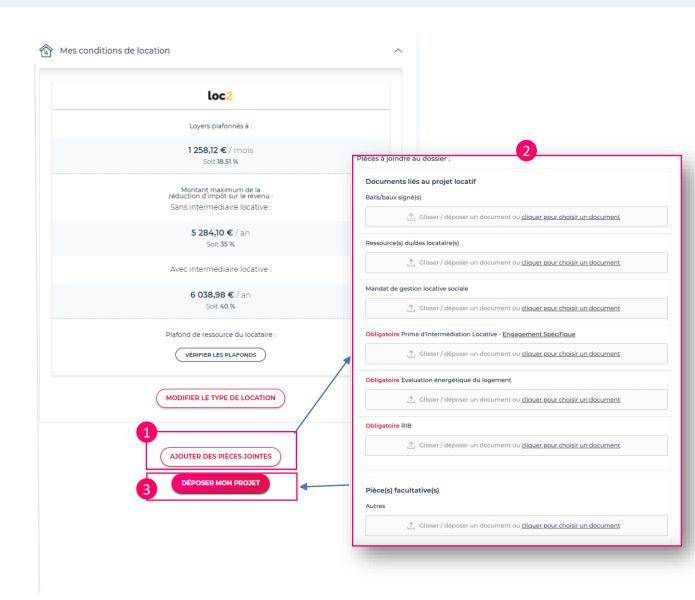


#### Dépôt du dossier

#### Ajouter des pièces justificatives

La page Mon projet est mise à jour avec le niveau de loyer confirmé dans la section Mes conditions de location.

- 1 Afin de déposer mon projet, je dois ajouter à mon dossier les pièces jointes obligatoires. Je clique sur
   « Ajouter des pièces jointes »
- 2 Une fois sur la page Mes justificatifs, j'ajoute les pièces jointes indiquées comme obligatoires
- 3 Je retourne sur Mon projet afin de déposer mon projet en cliquant sur « Déposer mon projet »





#### Dépôt du dossier Mon engagement

Au clic sur déposer mon projet, je suis renvoyé à la page Engagement :

- 1 Je consulte l'ensemble des éléments sur lesquels je m'engage.
- 2 Je coche « J'ai lu et J'accepte ces engagements » afin de pouvoir déposer mon projet
- 3 Je clique sur « Déposer au service instructeur ».

< Mon projet

#### Engagement



Conventionner avec l'Anah, c'est s'engager, pendant toute la durée d'application de la

- Louer le logement dans le respect des conditions suivantes :
- o non meublé, à usage d'habitation principale exclusivement (soit 6 ans minimum).
- a un loyer plafonné, qui n'excèdera pas le montant fixé par la convention.
- à des personnes physiques dont les ressources n'excèdent pas, à la date de signature du bail, les plafonds fixés par la convention et actualisés annuellement.
- dans le cadre d'un bail conforme à la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989 ou un bail civil en cas de location à une association agréée.
- Respecter les critères de décence du logement, telles que définies par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 modifié, durant toute la durée d'application de la convention.
- Ne pas louer ce logement, ou le mettre à disposition à :
- o un membre de mon foyer fiscal.
- o un ascendant ou un descendant d'un des membres de mon foyer fiscal.
- En cas de non-respect de l'un de mes engagements conventionnels ou de la résiliation de la convention ou de la cession du logement ou des parts sociales, sauf si celle-ci survient à la suite d'une invalidité, d'un licenciement ou du décès d'un des membres du foyer fiscal, je m'expose à la remise en cause des avantages liés à la convention, ainsi qu'à l'application de sanctions par l'Anah, sans préjudice d'éventuelles sanctions fiscales. En outre, en cas de fausse déclaration ou de manœuvre frauduleuse, je m'expose également à des poursuites judiciaires éventuelles.
- Les associés d'une société non soumise à l'impôt sur les sociétés doivent conserver leurs parts pendant toute la durée de la convention.
- Ne pas disposer pour ce logement d'un dispositif fiscal incompatible avec le bénéfice de la déduction spécifique, notamment le régime micro-foncier.
  - J'ai lu et j'accepte ces engagements.



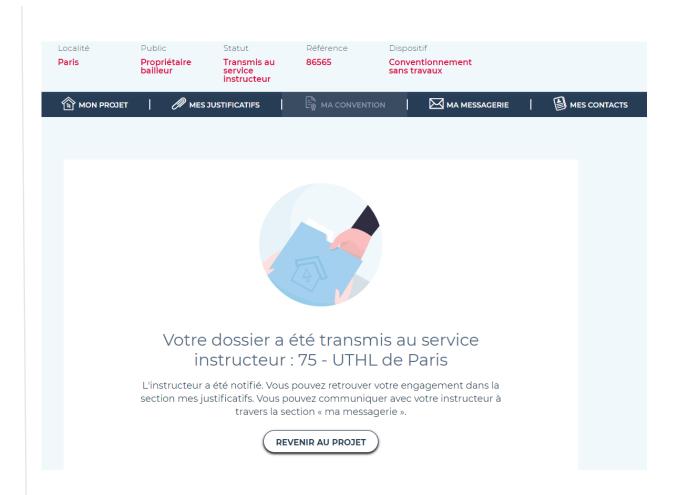
DEPOSER AU SERVICE INSTRUCTEUF



## Dépôt du dossier Confirmation du dépôt

Au clic sur déposer au service instructeur, une page me confirme que le dépôt est effectif.
Une copie de l'engagement m'est envoyé par e-mail.
Je peux également le retrouver dans Mes justificatifs section Mes courriers sauvegardés.

Le projet est alors repris par l'instructeur.





## Etape 5 Instruction et conventionnement

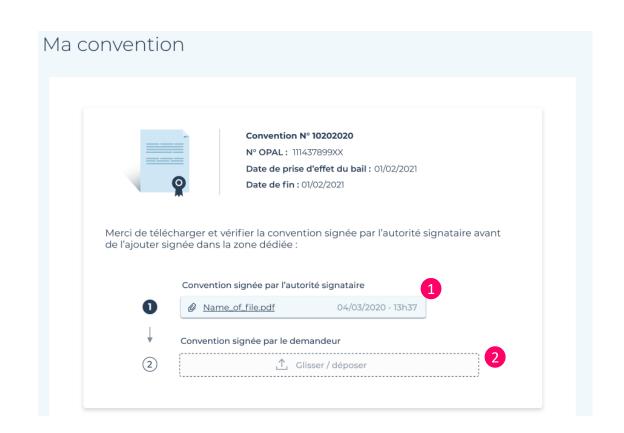
## Instruction du dossier **Projet valide**

Le projet est au statut En cours d'instruction. Cette instruction permet de déterminer si un projet est validé ou si il est refusé.

#### Si mon projet est valide :

L'instructeur génère une convention, la signe, et la mets à ma disposition. Je suis notifié de la mise à disposition de ma convention signée. Mon projet passe au statut convention validée.

- 1 Je consulte la convention dans mon projet sur la page Ma convention
- 2- Je signe ma convention et je la rajoute dans la zone dédiée Convention signée par le bailleur dans la page Ma convention. Mon conventionnement est effectif.





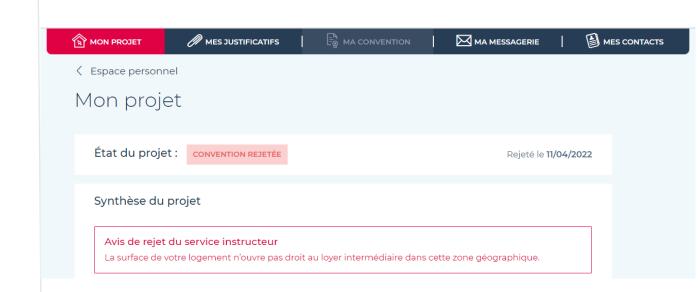
#### Instruction du dossier Projet refusé

#### Si il refuse mon projet :

Je suis notifié par e-mail et je prends connaissance du motif du refus. Je recevrai également un courrier me notifiant de ce refus.

Mon projet passe au statut convention rejetée

J'ai la possibilité de créer un nouveau projet





## Annexes (statuts/ conditions d'éligibilité)



#### Statuts du projet

Les statuts permettent de visualiser rapidement l'état de votre projet. Le statut actuel de votre projet est visible sur la "tuile" projet sur votre espace personnel, ainsi qu'en entête de la synthèse du projet sélectionné.

- 1 Mon projet vient d'être créé, je choisis mon type de conventionnement
- 2 Je monte mon projet en renseignant les critères de mon logement et bail, et je choisis mon niveau de loyer Loc'Avantages
- 3 Mon projet est complet, je l'ai soumis au service instructeur qui doit vérifier sa validité.
- 4 L'instructeur consulte le projet et les pièces justificatives, évalue la validité du projet.
- 5 L'instructeur accepte mon projet, et génère ma convention. je la signe et la joint au dossier.
  - L'instructeur a refusé mon projet, le motif du rejet m'est transmis, je peux commencer un nouveau projet
- 6 J'ai choisi d'arrêter ma démarche, je peux commencer un nouveau projet

- 1 En prospection
- 2 En cours de Montage
- 3 Transmis au service instructeur
- 4 En cours d'instruction
- Convention validée

Convention rejetée

6 Clôturé



#### Conditions d'affichage des conventionnements lors de l'aiguillage (Etape 2)

#### On me propose:



#### Un renouvellement, si:

- Mon logement est déjà conventionné.
- Mon logement ne fait pas l'objet de procédures administratives



### Un Conventionnement Avec Travaux (CAT), si:

- Mon logement fait l'objet de procédures administratives
- Je ne dispose pas d'évaluation énergétique
- Mon étiquette énergétique est inférieure ou égale à E





### Un CAT ou un Conventionnement Sans Travaux (CST), si :

- Mon logement ne fait pas l'objet de procédures administratives
- Je dispose d'une évaluation énergétique
- Mon étiquette énergétique est supérieure à E



#### Conditions d'éligibilité au conventionnement sans travaux Loc'Avantages (Etape 3)



#### Afin d'être éligible au conventionnement sans travaux, mon logement doit :

#### Décence:

- Disposer d'un volume, surface et une hauteur sous plafond suffisants
- Disposer des équipements, réseaux, et branchements de chauffage et électricité conformes aux normes de sécurité
- Avoir des murs, les toits et menuiseries solides
- Être éclairé naturellement et ventilé
- Disposer d'un coin cuisine, accès à l'eau potable, et un espace sanitaire à l'intérieur

#### Surface:

- Disposer d'une surface fiscale de référence supérieure à 9m²

#### Nature du bail:

- Louer non meublé
- Un bail Loi89, bail civil ou bail commercial est nécessaire
- Le N° fiscal des occupants (en cas de logement occupé) doit être valide